

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}
13 janvier 2003

Révision des frais d'utilisation annuels SEDAR

Nous désirons informer tous les abonnés que les frais d'utilisation annuels SEDAR seront revus en 2003.

L'an dernier, une augmentation des frais d'utilisation annuels SEDAR pour la fonction d'information continue avait été introduite afin de financer le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Cette hausse avait été annulée lorsque SEDI a été mis hors service. Elle sera remise en vigueur lors du relancement de SEDI, en 2003.

La révision des frais 2003 portera principalement sur les frais de base SEDAR, à l'exception des frais réservés à SEDI. Nous prévoyons que les frais d'utilisation SEDAR ne seront pas augmentés au terme de cette révision. Pendant l'examen des frais, les frais d'utilisation SEDAR demeureront inchangés afin de permettre à la CDS de recouvrer les coûts d'exploitation et d'entretien afférents à SEDAR et à SEDI.

Si, au terme de la révision des frais 2003, il appert que les abonnés ont versé un trop-payé, le surplus sera remis aux utilisateurs des systèmes nationaux de dépôt, au moyen de réductions subséquentes des frais, de remboursement direct du trop-payé aux abonnés ou de réinvestissements en vue de l'amélioration de SEDAR et de SEDI.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec
M. J.A. (Sandy) MacDonald, coordonnateur des systèmes, ACVM,
au (416) 815-2050.**